Conférence donnée par M. Schaller aux élèves de l'école normale d'Hauterive

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **12 (1883)**

Heft 3

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1040168

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

XIIe ANNÉE. N° 3. MARS 1883.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg ; ce qui concerne les abonnements à M. Blanc-Dupont, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Conférence donnée par M. Schaller aux élèves de l'école normale d'Hauterive.* — *Enseignement simultané de l'orthographe et de la composition.* — *Histoire de la pédagogie (suite).* — *Déclaration.* — *De l'enseignement de la composition, d'après le cours de M. Laporte.* — *Petit traité de logique (suite).* — *Correspondances.*

CONFÉRENCE DONNÉE PAR M. SCHALLER

AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE D'HAUTERIVE

L'école normale d'Hauterive avait le bonheur, le 11 janvier, de recevoir la visite de M. le Directeur de l'Instruction publique, accompagné de M. l'abbé Horner, Recteur du Collège. Il venait donner une conférence ayant trait à la fois à l'histoire et à l'instruction civique. C'était là une nouvelle preuve de l'intérêt que M. Schaller porte à cet établissement et de l'affection paternelle qu'il voue aux maîtres et aux élèves. Les derniers examens des recrues ont prouvé que des instituteurs trop négligents n'enseignent point ou enseignent mal l'histoire suisse et l'instruction civique. M. le Directeur de l'Instruction publique a voulu prêcher d'exemple et donner aux futurs instituteurs des directions sur la manière de rendre l'enseignement de ces deux branches aussi intéressant qu'instructif.

Nous croyons être agréable aux lecteurs du *Bulletin pédagogique* en indiquant la marche suivie par le savant conférencier, mais en même temps nous exprimons le regret de ne pouvoir leur présenter qu'un trop pâle résumé de cette conférence de deux heures qui a, est-il besoin de le dire ? vivement intéressé l'auditoire.

Etat de la Suisse sous Charlemagne, puis au XIIIe siècle; féodalité, seigneuries ecclésiastiques, dynastes, villes impériales, peuples libres, fondation de nouvelles villes, fédération des Waldstætten, entrée des différents cantons dans cette alliance, Convenant de Sempach, diètes autrefois rares, puis plus régu-

lières, constitutions diverses qui ont régi la Suisse jusqu'à nos jours, autorités fédérales, leurs attributions, tout cela défile successivement devant nos yeux.

M. Schaller remonte jusqu'à Charlemagne, le restaurateur de la société au moyen âge; ce grand homme avait compris que, pour réorganiser la société et civiliser les peuples, l'union entre les deux pouvoirs était d'une nécessité absolue. Tous ses efforts tendirent constamment au bonheur des peuples nombreux réunis sous son sceptre. Notre pays déjà conquis par les Francs en 534, fut tout naturellement appelé à faire partie du vaste empire d'Occident et se ressentit de l'administration sage et ferme du grand empereur. Lorsque plus tard les successeurs de Charlemagne se partagèrent l'empire, la situation de l'Helvétie fut modifiée. Ainsi la partie occidentale, désignée sous le nom de Bourgogne Transjurane, fut constituée en royaume, tandis que la partie orientale fut annexée au royaume d'Allemagne. Au bout de deux siècles et demi la Bourgogne Transjurane elle-même devint une province du saint empire romain fondé par Othon Ier (962). C'est alors que la féodalité se développe et devient puissante dans notre pays.

M. le Directeur de l'Instruction publique nous expose ensuite l'état social de la Suisse au XIIIe siècle; il énumère successivement, en donnant sur la carte de la Suisse les indications nécessaires ou utiles, les différentes seigneuries ecclésiastiques, les dynastes, les villes impériales et les peuples libres. Parmi ces derniers on compte les Waldstætten qui ne voulaient dépendre que de l'empire et refusaient de se mettre sous le protectorat et la domination des Habsbourg. C'est pour ce motif qu'après la mort de Rodolphe de Habsbourg, ils conclurent une première alliance perpétuelle : la Confédération suisse était fondée (1291). Mais qu'on ne s'y méprenne point; ce n'était point là une constitution proprement dite, mais seulement une fédération, qui fut renouvelée au traité de Brunnen (1315). Les trois Etats restaient indépendants et ne réunissaient leurs forces que pour se défendre contre l'ennemi commun. Bientôt Lucerne (1332), Zurich (1351), Zoug (1352), Glaris (1352) et Berne (1353) sollicitèrent et obtinrent leur entrée dans l'alliance des Waldstætten et formèrent avec eux la confédération des huit anciens cantons qui subsista jusqu'aux guerres de Bourgogne. Ces différents Etats n'avaient pas de constitution commune et se gouvernaient d'après leurs lois propres : telle est l'origine de l'autonomie cantonale.

A la suite des troubles et des luttes intestines qui désolèrent notre pays après la guerre de Sempach, les députés des huit cantons sentirent le besoin d'élaborer pour la première fois une espèce de constitution fédérale connue sous le nom de Convenant de Sempach *(Sempacher Brief)*. C'était un code ou recueil d'ordonnances militaires, rédigé en vue surtout de faire respecter dans les guerres à venir les couvents, les églises, les femmes (1393). Bien que ce *Convenant* eût resséré le lien entre les huit Etats, les

relations entre eux étaient peu suivies et les diètes encore fort rares.

Après les guerres de Bourgogne, la Confédération, grâce à l'intervention providentielle de Nicolas de Flüe, s'agrandit, à la diète de Stanz, de Fribourg et de Soleure. En cette circonstance mémorable, on renouvela les traités et pactes antérieurs et en particulier le Convenant de Sempach. On confirma en même temps le droit helvétique pour l'administration intérieure de la Confédération et tout ce qui fut décidé dans cette assemblée prit le nom de *Convenant de Stanz* (1481).

Après les victoires glorieuses remportées dans la guerre de Souabe contre l'Empire, la famille helvétique s'accrut encore de trois nouveaux membres: Bâle (1501), Schaffhouse (1501) et Appenzell (1513), et la Confédération des treize cantons était fondée. A côté de la Confédération, notre patrie comptait encore neuf alliés perpétuels et huit balliages communs.

Grâce aux sages dispositions du Convenant de Stanz, grâce à la réception de cinq nouveaux cantons dans l'alliance helvétique, la Suisse pouvait traverser une ère de paix et de prospérité, si la réforme n'était pas venue jeter la division entre les Etats confédérés et provoquer des guerres de religion. Les différents traités conclus pendant cette époque d'agitation ne purent qu'imparfaitement ramener l'ancien état de choses.

(A suivre.) T.

ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ

DE L'ORTHOGRAPHE ET DE LA COMPOSITION

Dans une série d'articles je me propose de traiter les trois points suivants :

1° Rechercher les causes de notre insuccès dans l'enseignement de la composition à l'école primaire;

2° Développer les moyens à prendre et la méthode à suivre pour mieux réussir désormais sous ce rapport;

3° Donner un certain nombre d'exercices et de modèles de leçons en vue de montrer que nos conseils ne sont point une vaine théorie, mais bien le fruit de l'expérience et un gage de succès.

I

On se plaint un peu partout des difficultés que présente l'étude de la langue française dans les écoles primaires. Les succès, dit-on, ne répondent ni au zèle des maîtres, ni au travail des élèves, ni aux sacrifices considérables de l'Etat, des communes et des familles.